

20th AfWA International Congress and Exhibition 2020 Breaking new grounds to accelerate access to water and sanitation for all in Africa

AMELIORATION DE L'ACCES AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN : CAS DE LA VILLE D'ABIDJAN

23rd – 24th February 2020, Kampala, Uganda

GOGO HYPOLITHE
DIRECTEUR ADJOINT ASSAINISSEMENT
SODECI



SOMMAIRE



I- INTRODUCTION

II- Développement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan

III- Evolution du cadre institutionnel et amélioration du taux de raccordement

IV- CONCLUSION

I- INTRODUCTION



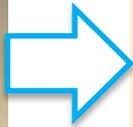
L'accès à l'assainissement est une préoccupation majeure pour les populations du monde entier et particulièrement celles vivant en Afrique. C'est pourquoi, les pays africains mettent tout en oeuvre, à travers plusieurs types de partenariats pour améliorer les conditions de vie des populations par une bonne gestion de l'assainissement. Cette communication présente le cas de la ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire, où le Partenariat Public-Privé, soutenu par un cadre institutionnel adéquat, permet d'améliorer de façon significative le développement du système d'assainissement collectif et l'accès des populations abidjanaises. à un assainissement évolué.

II- DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ABIDJAN



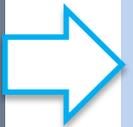
A l'instar de tous les pays du monde, le développement du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire s'est fait en plusieurs phases. On distingue dans ce développement 4 grandes périodes.

**Avant
1970 :**



- Système embryonnaire dans les quartiers coloniaux;
- les quelques collecteurs posés étaient en amiante-ciment;
- Réseau unitaire dans son ensemble

**De 1970
à 1999 :**

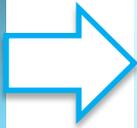


- ✓ Premier Plan Directeur d'Assainissement (PDA) avec 7 phases de travaux;
- ✓ Mise en œuvre de 3 phases sur 7 avec couverture de 43% du besoin en infrastructures;
- ✓ Système d'assainissement comprenant:
 - ❑ 1 500 kilomètres de réseaux EU et EP enterrés ;
 - ❑ 45 stations de relevage et de refoulement ;
 - ❑ 4 stations d'épuration ;
 - ❑ 1 station de prétraitement et refoulement en mer ;
 - ❑ 1 émissaire en mer de 1,2 km à 20 m de profondeur ;
 - ❑ 3 bassins d'orage ;
 - ❑ plusieurs canaux et caniveaux à ciel ouvert.

II- DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ABIDJAN



De 1999
à 2010



- ✓ Système stable, pas d'évolution significative
- ✓ Période marquée par une instabilité politique empêchant le développement du système de façon générale;

De 2010 à
2019

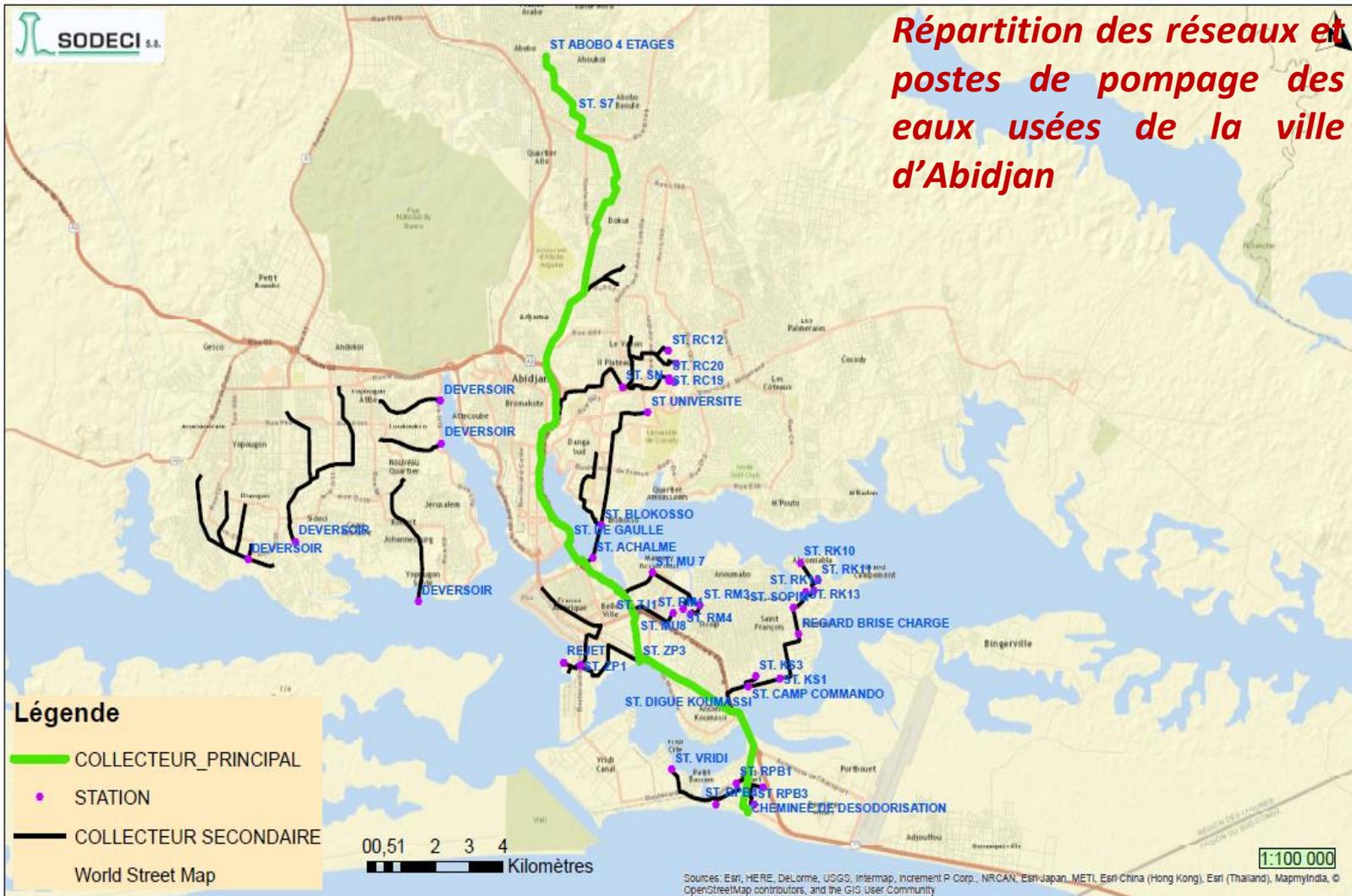


- ✓ Adoption d'une nouvelle politique sectorielle pour l'assainissement,
- ✓ Révision du cadre institutionnel avec la création de l'Office National de l'Assainissement et de Drainage (ONAD),
- ✓ Actualisation du Schéma Directeur d 'Assainissement et de Drainage du District d'Abidjan et extension de réseaux avec :
 - 2400 km de réseau EU et EP,
 - 52 postes de refoulement,
 - 1 station de prétraitement avant rejet en mer,
 - 1 station de désodorisation,
 - 1 émissaire en mer d'une longueur de 1,2 km,
 - 4 stations de dégrillage et de dessablage,
 - 5 déversoirs d'orage,
 - 11 bassins d'orage

II- DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE D'ABIDJAN



Répartition des réseaux et postes de pompage des eaux usées de la ville d'Abidjan

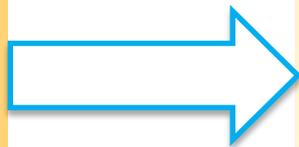


III- EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET AMÉLIORATION DU TAUX DE RACCORDEMENT



- Le développement du secteur de l'assainissement nécessite la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat. Le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire a connu pratiquement les mêmes évolutions que le développement du système d'assainissement présenté précédemment.

***Avant
1970 :***



La période avant 1970 a été marquée par un cadre institutionnel pratiquement inexistant. Les collectivités étaient alors chargées seules de faire face aux questions relatives à l'assainissement dans leurs différentes communes.

III- EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET AMÉLIORATION DU TAUX DE RACCORDEMENT



1970 - 1999 :



- Période la plus instable en ce qui concerne le cadre institutionnel;
- Création puis dissolution de divers Fonds de gestion de l'Assainissement;
- Surendettement du secteur et arrêt des investissements
- Taux de raccordement inférieur à 30%

1999 - 2010 :



- Reforme du secteur de l'assainissement;
- Mise en place d'un contrat d'affermage suivant le partenariat Public-Privé;
- Instauration d'une redevance assainissement payée par les usagers suivant le principe pollueur-payeur

La période 1999 – 2010 a abouti au cadre institutionnel présenté ci-après :

ASSAINISSEMENT

Cadre institutionnel
Assainissement
de 1999 à 2010

RESPONSABILITES

- Propriétaire du patrimoine
- Développement, extension, renouvellement du patrimoine
- Entretien des canaux à ciel ouvert
- Définition du périmètre affermé
- Fixation du montant de la redevance
- Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre
- Contrôle technique et financier du fermier
- Gère le service de la dette
- Participation au financement de la part du fermier par le biais de la taxe de drainage.

- Exploitation et entretien des installations
- Exécution des branchements
- Facturation, encaissement, recouvrement
- Exécution des travaux de renouvellement commandés par l'Etat s
- Proposition de programme de travaux
- Financement d'un programme de mise à niveau des installations d'assainissement pour un montant de 10.5 milliards FCFA

- Consommation eau et règlement des factures
- Participation au financement du secteur

INTERVENANTS

ETAT IVOIRIEN

Comité Interministériel de suivi du contrat d'affermage

- Ministère chargé de l'assainissement (Président)
- Ministère chargé de l'eau potable
- Ministère chargé de l'environnement
- BNETD (Secrétariat)
- Ministère chargé de l'économie et des finances

CONTRAT D'AFFERMAGE

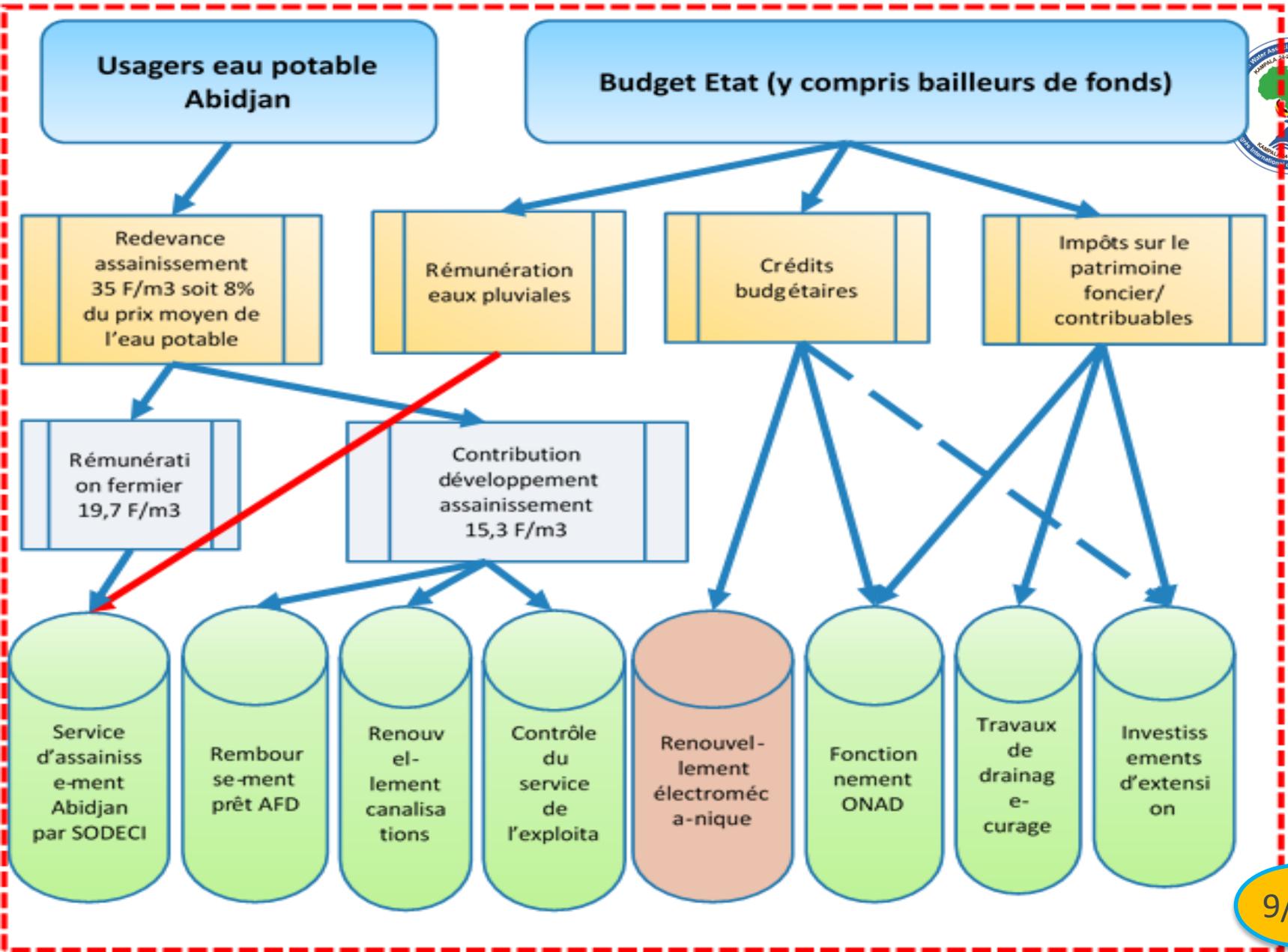
SODECI

RÈGLEMENT DU SERVICE/
Convention de déversement

CLIENTS

- Raccordés
- Raccordables
- Non raccordables





Flux financier du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire de 1999 à 2019

III- EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET AMÉLIORATION DU TAUX DE RACCORDEMENT

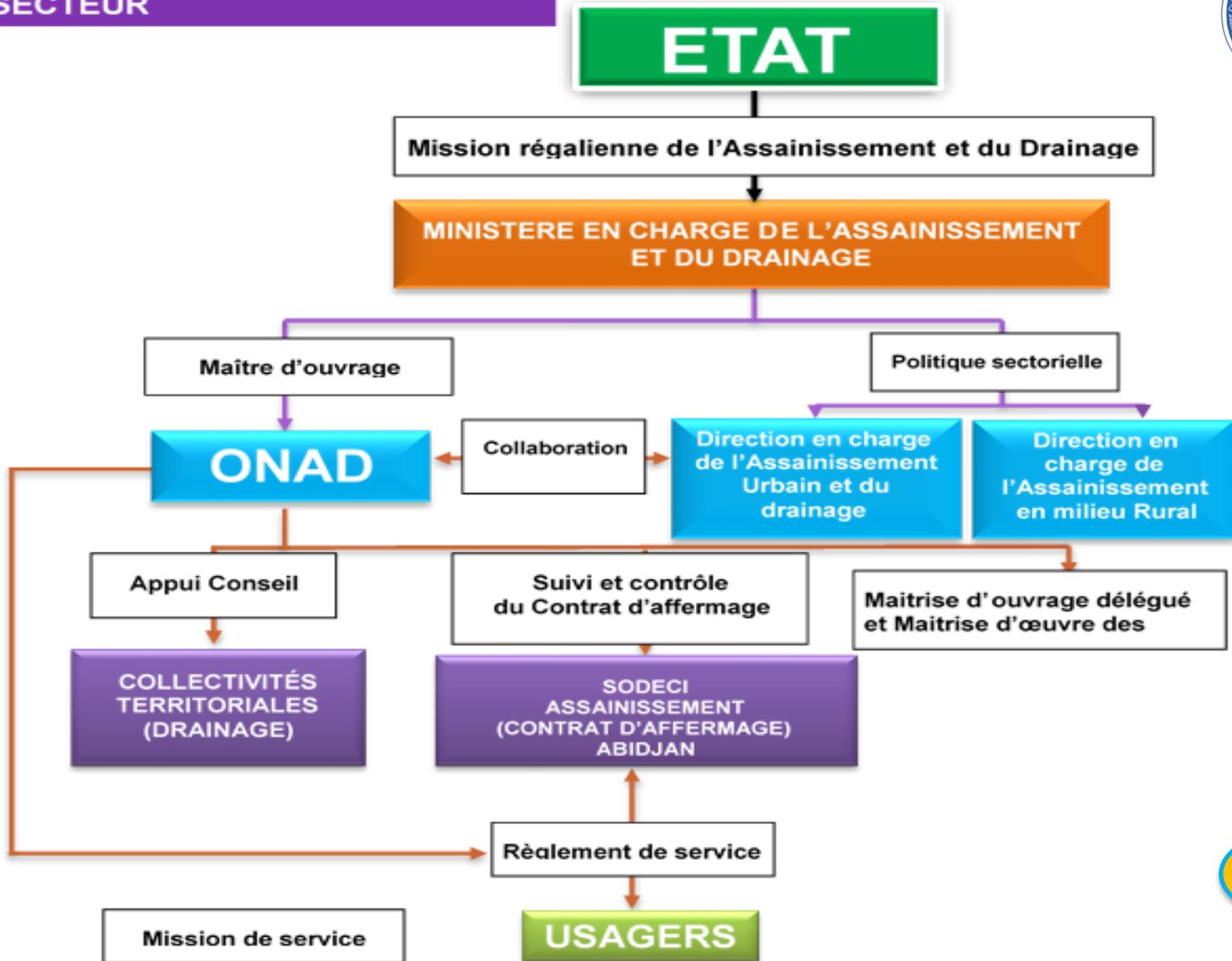


2010 - 2019



- Elaboration et validation d'une nouvelle lettre de politique sectorielle de l'assainissement prenant en compte les ambitions de l'Etat d'améliorer significativement le cadre de vie des populations;
- Création de l'Office National d'Assainissement et de Drainage (ONAD);
- Révision du cadre institutionnel;
- Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement et de Drainage d'Abidjan;
- Taux de raccordement atteint à 50%

CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR

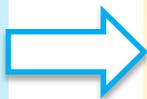


III- EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET AMÉLIORATION DU TAUX DE RACCORDEMENT

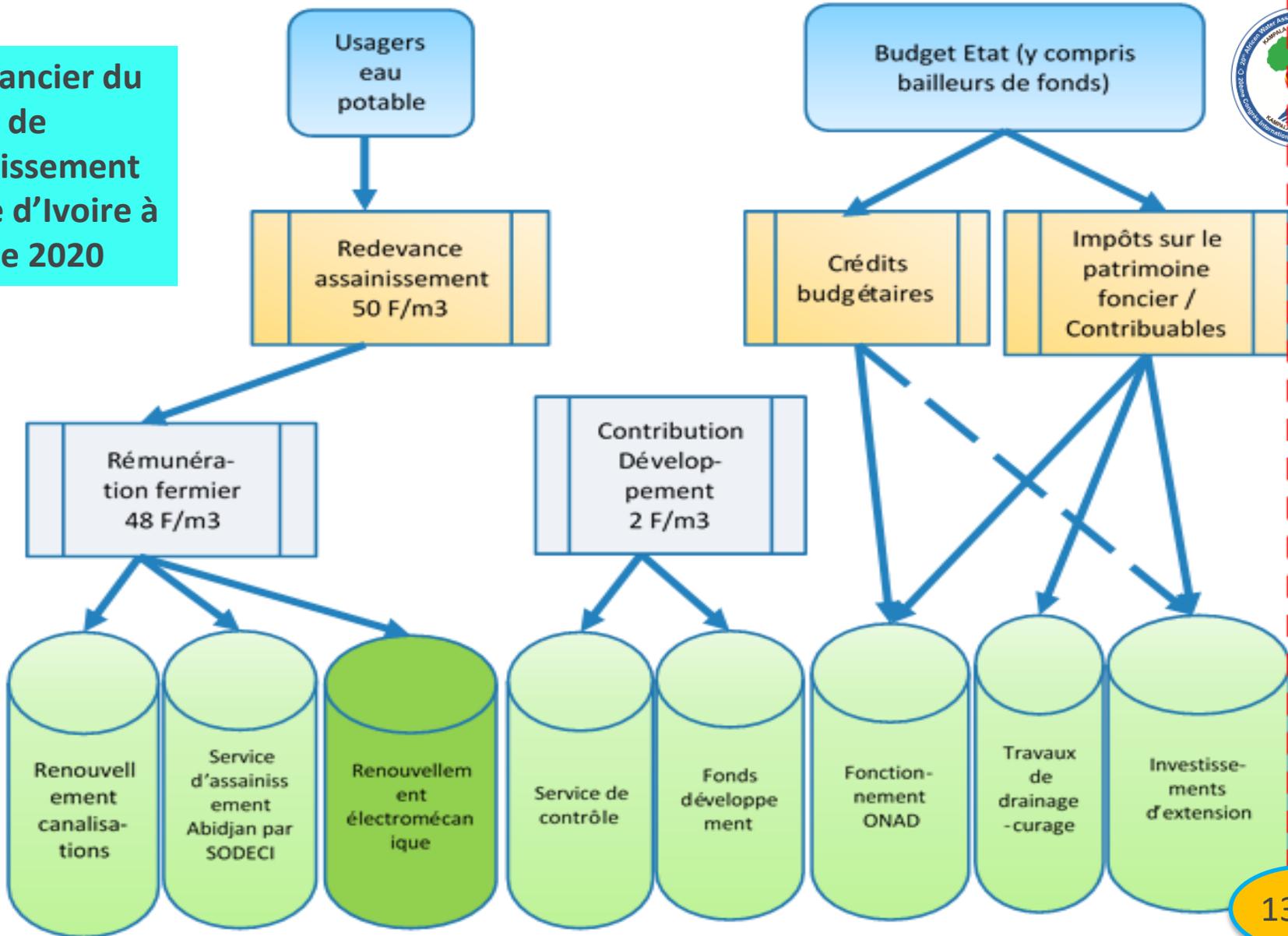


- ❑ Définition d'un nouveau cadre de délégation avec SODECI;
- ❑ Introduction d'indicateurs de performance pour le délégataire ;
- ❑ Prise en compte d'une part plus importante de renouvellement du patrimoine dans la responsabilité du délégataire;
- ❑ Une infrastructure plus importante à gérer :
 - 3 443 km de réseaux enterrés dont 2 650 km pour les eaux usées et 793 km pour les eaux pluviales ;
 - 157 stations de refoulements et de relevage ;
 - 3 stations de prétraitement avec rejet en mer ;
 - 3 émissaires en mer de longueur compris entre 1,2 et 2,5 km.
- ❑ Un objectif de taux de raccordement de 73% correspondant à une population raccordée de 541 000 abonnés ;

*A partir
de 2019*



Flux financier du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire à partir de 2020



IV- CONCLUSION



- ✓ Le développement du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire, et particulièrement à Abidjan, s'est fait en plusieurs étapes.
- ✓ Dès 1999, l'Etat a opté pour un **Partenariat Public-Privé**.
- ✓ Dans la gestion de ce contrat d'affermage avec **obligation de moyens**, des ajustements ont été nécessaires.
- ✓ **La création de l'ONAD** en Décembre 2011 a permis de **renforcer les capacités sectorielles**.
- ✓ Ces processus sont souvent lents et coûteux en investissement et en fonctionnement mais sont indispensables pour **le développement** de nos pays. La voie d'un Partenariat Public/Privé innovant, avec obligation de résultat assorti d'indicateurs de performance, peut être une bonne option.
- ✓ Cependant, il n'existe **pas de modèle absolu de réussite** en matière de gestion de service public d'assainissement. Il appartient donc à chaque Etat, de faire le choix du type de gestion qui lui convient le mieux.

MERCI DE VOTRE ATTENTION
THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

